

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 27

Artikel: Le demi-pot
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

confrérie de pénitents, qui faisaient une procession à l'entour du promenoir, disparut aux regards du chevalier.

Demeuré seul à la place que Catherine vient d'occuper, Grandson s'abandonna à la rêverie, où le charme du local, joint à la situation de son cœur, le plonge insensiblement. La solitude et le silence, le murmure du vent qui agite le feuillage au-dessus de sa tête, et celui de l'eau qui coule à ses pieds, tout est analogue au besoin qu'il a de se recueillir. Il se retrace cet adieu que son amante vient de prononcer; gestes, son de voix et paroles, tout est présent à sa pensée. C'est Gérard qui lui a valu un adieu aussi tendre. Seule avec son chevalier, Catherine ne se fut pas permis de l'assurer d'un souvenir que le temps n'effacerait point....

La nuit surprend Othon dans ces réflexions; et bientôt une obscurité totale l'environne. La lumière qu'il aperçoit à travers les arbres lui indique ce manoir détesté, où l'objet de son amour respire à côté de celui de sa haine; cette lumière lui sert de guide pour s'en rapprocher. Il se lève, traverse le pont, suit le sentier qui se présente au-dessus des rochers qui surplombent en cet endroit le lit de la Broie, et se retrouve bientôt sur le rivage opposé dans un chemin qui conduit directement au château du sire d'Estavayer.

Parvenu au pied des murs, il entend chanter cette romance qui fit à Belp une si fâcheuse impression sur Gérard; mais qu'on juge de celle que dut éprouver Grandson, en l'écoulant jusqu'au bout. Deux fois on recommence cette complainte touchante, composée à l'instant où l'on croyait avoir à se plaindre d'une infidélité. Othon n'a pas de peine à retenir l'air; on ne peut l'oublier après l'avoir entendu, et sans y penser on le chante encore :

Ressouvenir de tant douce manie,
Au fond du cœur, demeurez-lui toujours.
Bien assez fût de délaisser sa mie,
Mais qu'en oubli ne mette nos amours!
Ressouvenir de tant douce manie,
Au fond du cœur, demeurez-lui toujours, etc.

Le sens des paroles, la voix, la manière de chanter, tout dit à Grandson quelle est la chanteuse. Emu jusqu'au fond de l'âme, attendri, il parodie le dernier couplet, et sa voix douce, mais sonore, se fait entendre sous la fenêtre de Catherine.

La voix de Grandson est trop présente à la dame d'Estavayer pour qu'elle puisse la méconnaître. Qu'il est doux de l'entendre si près de soi, sans avoir à se reprocher ce plaisir! Pour en jouir, elle s'avance un peu en dehors de la fenêtre; et dans l'instant où cette voix prononce son nom, la subite apparition de Gérard fait succéder l'effroi aux plus douces émotions. Il ne reste alors à Catherine que la présence d'esprit nécessaire pour prescrire au chevalier la retraite la plus prompte, par un signe de la main. Mais le ruban qui retenait ses blonds cheveux s'est dénoué, l'air qui joue entre porte et croisée le lui enlève... et Grandson incertain si c'est une faveur de l'amour ou du hasard, le reçoit dans son sein avant de partir.

Les forêts solitaires de la Chartreuse de la Lance eussent mieux convenu à Grandson que le palais d'Edouard, où sa mélancolie redoubla au milieu des fêtes. Le parc de Windsor lui rappelait le promenoir de Moudon; et malgré le mouvement de la foule, il croyait encore entendre la romance de Catherine. Isolé en quelque sorte, dans la société, par une préoccupation aussi profonde, le charmant Vaudois ne parut point avec tous ses avantages; et chacun se crut en droit de demander compte à Enguerrand du changement que huit années avait opéré chez son ami. Les beautés anglaises s'étonnaient surtout de ne point retrouver le compagnon d'armes du prince Philippe, tel qu'elles l'avaient vu à la suite du roi Jean; c'était bien sa tournure élégante et noble, ses traits avaient même gagné en se développant davantage; mais qu'était devenu ce désir de plaire, qui les animait autrefois?

L'adresse et la bonne grâce d'Othon se firent cependant encore admirer au tournoi, quoiqu'il y parût avec un écu sans devise. Enguerrand se montra dans cette occasion, paré d'incarnat, en l'honneur de la princesse, avec une rose sur

son bouclier; et tous les chevaliers français qui lui formaient un cortège s'étant revêtus, à son exemple, des couleurs de quelque belle anglaise, leur courtoisie n'en fit ressortir que mieux l'indifférence d'Othon. « Quoi, disaient les dames, point de devise, point d'emblème? » Seulement, lorsqu'il parut le soir au banquet royal, on observa que son écharpe blanche était renouée par un ruban couleur de violette; et ce ruban mystérieux piqua d'autant plus la curiosité, que celui qui le portait cessait d'intéresser l'amour-propre. Mais la vérité devait échapper à toutes les conjectures: Enguerrand seul sut l'histoire du ruban violet; et comme quoi son ami l'ayant reçu sur les rives agrestes de la Broie, d'une main qui en faisait tout le prix, s'était plu dans ce jour de fête à s'en parer près de la Tamise.

Ce fut dans la chapelle de Windsor que le mariage de l'ami d'Othon avec la princesse d'Angleterre fut célébré. Peu de temps après, il rentra en France, afin d'y conduire sa charmante épouse. Devenue la compagne du plus brillant de tous les chevaliers français, jamais la fille d'Edouard ne regretta le rang qu'elle avait quitté pour lui.

Les factions qui venaient d'agiter la France n'étaient pas anéanties; et le roi Charles sentant le besoin de rassembler autour de lui les appuis du trône, avait cru devoir retenir à sa cour les princes ses frères. Il témoignait surtout au duc de Bourgogne cette confiance qui captive et l'avait engagé à quitter Dijon pour se fixer à Paris. Mais les bandes connues sous le nom de *Malandrins*, débris redoutables de la *Jaquerie*, profitant de l'absence du duc, avaient envahi la Bourgogne, dévastant, pillant et brûlant les châteaux, massacrant les propriétaires et remplissant les villes d'effroi. Les choses en étaient à ce point, lorsque le retour de Grandson vint changer la face des affaires. Joignant à la valeur brillante d'un guerrier les talents d'un négociateur, ce serviteur zélé obtint bientôt du comte Amédée de Savoie et des Bernois des secours suffisants pour repousser l'ennemi. Il remporta autant de victoires qu'il harsarda de combats, et la Bourgogne fut délivrée en six semaines.

C'est dans cette expédition que Grandson eut le bonheur d'arracher aux mains des *Malandrins* la fille du sage Philibert d'Espinasse, l'un des conseillers les plus chéris du roi Charles. Cette jeune dame était connue à la cour sous le nom de la *belle veuve*. Elle conçut pour son libérateur une passion malheureuse; mais il est difficile d'imaginer une position plus délicate que celle du chevalier; il se détermina à fuir la rivale de Catherine, observant ainsi rigoureusement les lois de l'amour et de l'honneur.

Othon revint triomphant dans sa patrie à la tête de ses soldats, et quand il entra avec sa troupe dans la bonne ville de Moudon, plusieurs habitants s'étaient rassemblés dans le château de Gérard pour voir passer le héros qui venait de délivrer la Bourgogne. Et le bon chevalier cherchant des yeux cette fenêtre où fut chantée la romance qui l'avait si vivement ému, aperçut sa dame parmi ce beau monde. Puis s'inclinant et faisant voltiger devant elle le *ruban violet*, il le porta imperceptiblement à ses lèvres, puis le serra dans son sein. Catherine seule remarquant ce signe, rougit et soupira.

Grandson apprit qu'ayant formé devant les tribunaux une demande en séparation, Catherine était sur le point de gagner sa cause. Mais voulant ménager la réputation de celle qu'il adorait, il partit immédiatement pour Paris.

(A suivre.)

Le demi-pot.

Cette expression : *demi-pot*, malheureusement trop familière aux Vaudois, se dit lorsqu'il s'agit d'une *bouteille* de vin. Si quelqu'un de nos paysans s'avisait de dire : apportez une bouteille, » on l'accuserait de vouloir raffiner et de « faire le monsieur. »

Ce penchant à employer le langage populaire

date des premiers temps de notre émancipation politique, inspirée des principes des grands patriotes français. On ne connaissait à cette époque ni messieurs, ni nobles, ni bourgeois; il n'y avait que des *citoyens*. La particule nobiliaire avait été supprimée; nul n'osait l'écrire ni la prononcer sans être suspecté d'aristocratie.

Le doyen Bridel nous raconte dans ses *Etrennes helvétiques* qu'un gentilhomme se trouvant un jour dans un cercle où se rendaient plusieurs campagnards, l'un d'eux lui demanda la permission de faire venir une bouteille. — « Fi, dit-il, une bouteille! Citoyen! on dit: Apportez demi-pot. »

On était à la veille d'élire les députés à notre Grand Conseil, et ce mot valut au gentilhomme bon nombre de voix de plus.

On faisait remarquer à une dame que ses enfants avaient l'air triste et malheureux.

— C'est vrai, répondit-elle, je les fouette toute la journée pour leur faire perdre cet air-là, et je ne puis y parvenir.

Un député disait d'un air narquois à l'un de ses collègues :

— Vous n'avez point encore ouvert la bouche depuis que vous siégez au Grand Conseil?...

— Vous vous trompez, répondit l'autre, car toutes les fois que vous avez parlé je n'ai pu m'empêcher de bâiller.

Combien de gens n'ont pas été irrités par l'audition continuelle, insupportable, de ces gammes monotones que nos musiciennes en herbe font entendre sur le piano. On prétend même qu'une pareille musique peut occasionner de graves maladies nerveuses, et pousser même au suicide quelques natures impressionnables.

La *Gazette des Tribunaux* rapporte une décision judiciaire qui semble du reste confirmer cette opinion.

M^e Lacomme, avoué de M. de Sanges, propriétaire d'une maison située boulevard Haussmann, à Paris, est venu exposer au juge des référés qu'il avait loué, au mois de juillet 1872, et pour une année, un appartement situé au deuxième étage, à Mme veuve Chaises et sa jeune fille, qui apprend le piano.

Or, depuis huit heures du matin jusqu'à minuit, le son martelé de cet insupportable instrument se fait entendre sans relâche et finit par désespérer et mettre en fuite tous les autres locataires et visiteurs de la maison.

Pour éviter de plus grands malheurs, M. de Sanges a demandé que M. le président ordonne que les études sur le piano de Mlle Chaises ne pourraient commencer qu'à 11 heures du matin et ne pourraient se prolonger après dix heures du soir, avec interruption de six à huit heures du soir, jusqu'au 1^{er} juillet 1874, époque à laquelle la location expirera, à la grande joie des locataires, sous la ré-

serve de faire constater par huissier les contraventions à l'ordonnance.

Mme veuve Chaises s'est présentée en personne avec sa fille, la jeune musicienne, et elle a soutenu qu'elle ne faisait qu'user de son droit et de sa jouissance de locataire; mais cette prétention a été repoussée par l'ordonnance suivante, conforme aux conclusions du plaignant :

« Attendu qu'il y a urgence à réprimer un abus qui excède ce que l'on est habituellement tenu de tolérer en matière de bon voisinage :

Faisons défense à M^{lle} Chaises de se livrer à l'exercice du piano avant onze heures du matin et après dix heures du soir, etc., etc.

Le pasteur d'un village de Suède rencontrant un jour le roi Frédéric, songea à le haranguer dans le but d'obtenir quelques secours pour les pauvres de sa paroisse. Mais craignant que le monarque rassasié de discours louangeux ne vint à faire peu attention au sien, il prit le parti de le recevoir en lui chantant quelques vers de sa façon. Le roi, fort surpris, écouta avec attention, et trouvant les vers bons, dit au pasteur : « Bis. » Celui-ci ne se fit pas prier et répéta. Le monarque, très satisfait, lui donna cinquante ducats. Alors le pasteur, s'inclinant, dit à son tour : « Bis » et le roi fut si content de la saillie qu'il doubla le cadeau.

X. entre et surprend M. M. faisant son testament.

— Regarde ce que j'écris, lui dit M., j'ordonne à ma femme de se remarier.

— Pourquoi? fit X. surpris.

— Parce que je veux être certain qu'il y aura au moins un homme qui, tous les jours, regrettera ma mort.

Un moyen très simple de conserver les fleurs en vase consiste à mettre une cuillerée de poudre de charbon de bois dans l'eau qui est destinée à recevoir les tiges des fleurs; le charbon fera bientôt dépôt au fond du vase et l'eau restera limpide.

Avant tout, il faut avoir le soin de débarrasser de leur feuilles les tiges qui doivent plonger dans l'eau. Ces diverses opérations faites, il ne faut plus renouveler ni l'eau, ni le charbon, et les fleurs conserveront pendant plusieurs jours leur fraîcheur et leur parfum, comme si elles se trouvaient dans les conditions naturelles.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Au magasin MONNET, place St-Laurent.

Pour cause de changement de domicile, on liquidera avec un fort rabais deux ou trois cents caissons de cigares, ainsi que des cigares de Grandson et de Vevey, par cent et en sus; plus un joli assortiment d'articles de fumeurs, tels que pipes d'écume, porte-cigares, étuis, meubles à cigares, pipes de bruyère, etc., etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELSILE.